Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20261120-2026105CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

**CONSEIL MUNICIPAL**
**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2026**
**REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 105**

| **Nombre de Conseillers :** |
|---|
| En exercice : 33 |
| Présents : 25 |
| Votants : 33 |

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

**Date de convocation : 10 novembre 2026** **Date d'affichage : 10 novembre 2026**

**Conseillers Municipaux présents** : M. le Maire, M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, M. COUGARD, M. DECOURCELLE, Mme EL DIB, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, M. JONNET, M. LAURENT, Mme LEGAULT, Mme LE GLEAU DECKMYN, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme PETITCOLLOT, Mme POIRIER, Mme WYART.

**Conseillers Municipaux absents** : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir à M. SAVIGNAC), Mme CORLAY (pouvoir à Mme El DIB), Mme DELPAL (pouvoir à Mme WYART), Mme FERET (pouvoir à Mme LEGAULT), M. GOURSOLAS (pouvoir à M. BAGOURD), Mme THOMAS (pouvoir à M. COUGARD), Mme TOURNAT COUREAU (pouvoir à M. DECOURCELLE), Mme VINCENT (pouvoir à Mme GOBAILLE).

**Secrétaire de séance** : Mme LEGAULT

## CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LA COMMUNE DE CESSON-SEVIGNE ET RENNES METROPOLE : AVENANT N°1- OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA RIGOURDIERE ET DU CHEMIN DU BOIS DE LA JUSTICE

Entendu l'exposé de l'adjoint chargé du cadre de vie, des bâtiments, de la voirie et de la transition énergétique
Vu l'avis favorable à la majorité de la Commission Développement Durable, Cadre de vie et Voirie ;
Considérant une augmentation de 99 662,85 € TTC (+43,30%) du montant de l'enveloppe initiale affectée à la Ville de Cesson-Sévigné ;
Considérant que l'avenant a pour objet de modifier les articles suivants de la convention :

- Article 1 : objet de la convention
- Article 6.1 : enveloppe financière prévisionnelle de l'opération

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour l'opération d'aménagement de la rue de la Rigourdière et du chemin du Bois de la Justice.
**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant et tout document afférent, au nom et pour le compte de la commune.

**Annexe :**

- Avenant n° 1

Publié et affiché le 20 novembre 2026